



Etablissement primaire  
de Chêne-Bougeries  
Route de Chêne 149  
1224 Chêne-Bougeries

**AUX PARENTS DES ELEVES  
DE L'ECOLE DU BELVEDERE**

N/réf. : CDP/lc

Genève, le 29 juin 2017

**Concerne : affectation 2017 – 2018**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Au vu des nouveaux logements à la route Jean-Jacques-Rigaud, nous constatons des mouvements d'élèves qui ne nous permettent pas de stabiliser l'organisation des classes d'ici la fin de l'année scolaire.

En conséquence, vous ne recevrez pas, comme à l'accoutumée, l'affectation de votre enfant pour la rentrée prochaine.

Dès lors, les listes de classes avec le nom du ou des titulaires seront affichées à l'école du Belvédère, en date du mercredi 23 août 2017.

Par ailleurs, j'en profite pour rappeler que l'organisation des classes fait l'objet de nombreuses et minutieuses réflexions au sein de l'équipe enseignante de l'école dans le but de garantir les meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage. Aucune modification à cette organisation ne pourra être envisagée.

Tout en comprenant bien que les décisions prises ne pourront correspondre aux souhaits de chacun, je vous remercie d'avance de votre compréhension et de votre confiance.

En vous souhaitant un bel été ainsi qu'à vos enfants, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers parents, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Caroline Desjacques-Privato  
Directrice

**Copie à :** Association des parents d'élèves de Chêne-Bougeries (APEC).



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Enseignement obligatoire  
**Etablissement primaire de Chêne-Bougeries**

**Séance du Conseil d'établissement du 15 mai 2017**

**Compte rendu n° 15**

**Présidence : Caroline Desjacques-Privato**

Afin de faciliter la lecture, seul le genre masculin est employé.  
Il désigne de manière égale les personnes des deux sexes.

Présents :	Mmes M. Auciello, G. Basile, D. Da Silva, C. Dombre, M.P. Furter Barbey, V. Greco, L. Gonzalez Noriega, C. Rothlisberger MM L. Emaldi, A. Fouchault, E. Laverrière, M. Martin, R. Perez Gomes, S. Rossier
Invité :	M. S. Casoni, chef du service «Qualité urbaine et biodiversité»
Absents :	Mme M. Cuadrillero Menendez, excusée
Prise de notes :	Mme D. Blaser-Ehrenhold
Compte-rendu :	Mme C. Desjacques-Privato

Ordre du jour	Synthèse
1. <b>Accueil; approbation de l'OJ</b>	Présentation des participants. Ordre du jour approuvé.
2. <b>Voie verte CEVA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Il y aura des accès par Grange-Canal, Grange-Falquet et De-La-Montagne.</li><li>- Un projet de passage par l'avenue des Arpillères est à l'étude mais n'est pas d'actualité pour le moment.</li><li>- Les accès mèneront au cycle d'orientation, à l'école primaire de la Gradelle, à l'école Jean-Piaget, ainsi qu'aux immeubles de la Gradelle.</li><li>- L'ouverture de ces passages se fera en novembre 2017.</li><li>- Pour le reste, il n'y aura pas d'autres accès à la Voie Verte, car les terrains adjacents appartiennent au domaine privé.</li></ul>
3. <b>Conciergerie école de Chêne-Bougeries</b>	<p>La direction d'école ainsi que l'équipe enseignante de Chêne-Bougeries ont appris indirectement que le poste de concierge ne serait pas reconduit en tant que tel, après le départ à la retraite de Monsieur Allende à la fin mai.</p> <p>La mairie a choisi de sous-traiter l'entretien du bâtiment à une entreprise de nettoyage. M. Fouchault précise que cette modalité est de plus en plus répandue sur le canton et qu'un bilan sera fait au terme de la première année.</p> <p>Pour leur part, l'ensemble des collaborateurs de l'école de Chêne-Bougeries regrette de ne pas avoir été consulté, ni informé officiellement de ce changement par la mairie. Les enseignants souhaitent avoir des précisions sur l'organisation qui sera mise en place.</p>

	<p>M. Fouchault apporte quelques éléments de réponse : une personne de l'entreprise Arbosa sera en charge du nettoyage. Mme Liechti (concierge de l'école De-La-Montagne) ouvrira les portes le matin et les enseignants ou le Giap fermeront le bâtiment comme à l'accoutumée. M. De Matteis, aide du concierge de l'école du Belvédère, sera à disposition lors de fêtes et/ou lorsqu'une présence supplémentaire s'avèrera nécessaire. En cas de problèmes, les enseignants devront s'adresser directement au service technique de la mairie ou à M. Rossier. Par ailleurs, les cours de musique ne se tiendront plus dans la salle polyvalente et devront être dispensés dans la salle de rythmique de l'école De-La-Montagne. Mme Desjacques-Privato n'a pas été informée de ce changement. Elle doute que cela soit envisageable car les déplacements des élèves à l'école De-La-Montagne engendreront une perte de temps considérable. Ce point sera rediscuté lors de l'élaboration de la grille horaire 2017-2018. Une représentante des écoles précise que la salle de rythmique est occupée le mercredi matin par l'Institut Jacques-Dalcroze.</p> <p>Pour finir, le corps enseignant, la direction d'établissement et l'APEC expriment leur regret face à cette décision. Ils mettent en avant la pluralité de la fonction de concierge qui ne se résume pas uniquement à l'entretien quotidien des locaux. Le concierge fait partie intégrante de la vie de l'école, en apportant une réelle plus-value : personne de contact et de référence au quotidien, lien avec les élèves, les parents et le parascolaire.</p>
<p>4. Effectifs attendus dans les écoles pour la rentrée 2017-2018</p>	<p>De manière générale, les effectifs de l'établissement sont en forte hausse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rentrée 2016-2017 : 575 élèves</li> <li>• rentrée 2017-2018 : 678 élèves</li> </ul> <p>L'arrivée de nouveaux élèves se concentre sur les écoles De-La-Montagne, Gradelle et Conches.</p> <p><b>Ecole De-La-Montagne</b> : aucun espace disponible qui permet d'absorber une ouverture de classe. Par conséquent, une ou deux classes du cycle élémentaire seront intégrées dans le bâtiment de l'école de Chêne-Bougeries. Le préau devra être adapté en conséquence. Mme Desjacques-Privato sollicitera la Mairie pour que les aménagements nécessaires soient prévus pour garantir la prise en charge et la sécurité des élèves du cycle élémentaire.</p> <p><b>Ecole de Conches</b> : une ouverture de classe est prévue à l'école de Conches. La salle polyvalente, actuellement utilisée pour les cours d'appui, les décloisonnements langues et les enseignants complémentaires, sera réquisitionnée pour accueillir la nouvelle classe. Une solution de remplacement est à l'étude pour trouver un autre espace permettant de dispenser l'appui, les cours de langues et les branches complémentaires. Mme Desjacques-Privato est en pourparlers avec la mairie.</p> <p><b>Ecole de la Gradelle</b> : il y aura également une ouverture de classe. Actuellement, il reste suffisamment de locaux disponibles pour absorber l'augmentation d'effectif.</p> <p><b>Ecole du Belvédère</b> : à ce jour, pas d'ouverture de classe prévue pour la prochaine rentrée. Toutefois, la mise à disposition des nouveaux logements à la route Jean-Jacques-Rigaud laisse présager l'arrivée imminente de nouveaux élèves. L'organisation des classes peut donc encore évoluer durant l'été. Par conséquent, les feuilles d'affectations des élèves ne seront pas distribuées en fin d'année scolaire comme à l'accoutumée.</p>

	<p>Pour finir, M. Emaldi fait part de son inquiétude car il y aura également une augmentation des besoins pour le parascolaire et il craint un manque de places. Il rappelle qu'en moyenne 70% des élèves du canton fréquente le parascolaire.</p>
<p>5. <b>Projet jardins didactiques dans les écoles</b></p>	<p>M. Emaldi va transmettre une demande à la mairie pour la mise à disposition de jardins pédagogiques à l'attention des élèves. Il s'agit d'un projet pédagogique qui vise plusieurs objectifs : apprendre à connaître l'origine des légumes et des plantes aromatiques, développer les sens en faisant des liens avec les repas consommés au parascolaire, plante, observer la germination et la croissance des plantes, etc.</p> <p>Les équipes enseignantes s'associeront au projet. Il s'agira également de voir dans quelle mesure une collaboration avec les parents d'élèves pourra être mise sur pieds.</p>
<p>6. <b>Dates CoEt 2017-2018</b></p>	<p>Prochaines séances du CoEt prévues les lundis de 18h30 à 20h00, à la salle polyvalente de Chêne-Bougeries aux dates suivantes :</p> <p>25 septembre 2017, 5 février 2018 et 14 mai 2018.</p>
<p>7. <b>Communications et divers</b></p>	<p>L'association «RestoChêne» a abandonné le système de bons achetés à la pharmacie et l'a remplacé par un système de facturation annuelle forfaitaire. Certains parents s'interrogent sur le fait que la totalité des repas semble être due même si l'enfant est absent. Les parents regrettent que ce changement de système n'ait pas été communiqué de manière claire. Une information plus précise de la part de l'association «RestoChêne» serait souhaitable.</p> <p>Par ailleurs, certains parents s'interrogent sur le fait qu'il y aura deux systèmes de facturation en vigueur sur la même commune. M. Fouchault rappelle que c'est l'association «RestoChêne» qui prend en charge la gestion de la facturation, indépendamment de la commune.</p>